Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

CADRE DE PROGRAMMATION PAYS
2012-2015

COTE D'IVOIRE

PREAMBULE

La Côte d'Ivoire vient de traverser une décennie de crise militaro-politique qui a eu pour graves conséquences la déstructuration du tissu sociale, l'effritement de la cohésion sociale, le ralentissement des activités économiques et financières et, la dégradation des services sociaux avec en toile de fond l'aggravation de la pauvreté.

Afin de relancer l'économie ivoirienne, consolider la paix et renforcer l'unité nationale, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté le Programme National d'investissement Agricole (PNIA) 2010-2015 et le Plan National de Développement (PND) 2012-2015 élaboré suivant une approche participative intégrant les principes de la Gestion Axée sur les Résultats et l'approche basé sur les Droits Humains et le Genre.

Les investissements portés par le PNIA et le PND qui seront mis en œuvre par l'Etat avec le concours précieux de la Communauté internationale de développement, doivent se réaliser dans un cadre cohérent de coordination et de programmation des interventions à l'effet de générer de changements significatifs au niveau de l'épanouissement individuel et collectif des ivoiriens.

L'atteinte de ces objectifs stratégiques de développement économique et social du pays est tributaire de la participation et l'implication accrues des partenaires au développement à la mise en œuvre d'actions complémentaires, synergiques et convergentes, fondées notamment sur la création d'opportunités d'emplois, l'accroissement des revenus pour les groupes vulnérables démunis et les groupes à risques, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté.

Cela invite donc tous les partenaires au développement, et en particulier les Agences du Système de Nations Unies, à élaborer, en relation avec le Gouvernement, des programmes de coopération adaptés au contexte actuel en s'alignant résolument sur le PND 202-2015. Car il s'agit de conjuguer nos énergies pour consolider la sortie de crise, favoriser la reconstruction nationale et conforter les bases de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.

C'est dans cette perspective que le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont convenu d'élaborer le présent plan cadre de programmation pays 2012-2015, issu de la révision de celui de 2009-2013 et aligné sur le PND 2012-2015 et le PNIA 2010-2015.

Fruit d'une large consultation entre le Gouvernement, la FAO, les Partenaires Techniques et Financiers et l'ensemble des parties prenantes du secteur, ce cadre de programmation pays 2012-2015 de la FAO cible les grandes priorités de développement socio-économiques dans les secteurs clés de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de la gestion durable des ressources forestières (faune, flore, eaux), de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et, de l'environnement.

C'est donc un outil de pilotage stratégique de la coopération FAO-Gouvernement qui vise l'harmonisation des actions et la promotion de l'efficacité et de l'efficience dans les interventions dans les secteurs identifiés.

Il nous permet de nous attacher résolument à l'obtention de résultats significatifs devant contribuer à l'amélioration des conditions de nos concitoyens et au positionnement irréversible de notre pays sur le chemin d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et partagée.

En définitive, ce Cadre de Programmation Pays symbolise l'appui indispensable que la FAO entend mobiliser pour accompagner les efforts du Gouvernement dans les domaines (02) prioritaires de :

1) **la Productivité, la Compétitivité et la Diversification dans le secteur de l'agriculture et de la production animale et halieutique** ; il s'agit de transformer l'agriculture ivoirienne en une agriculture moderne, compétitive, diversifiée générant un accroissement significatif et durable des revenus aux producteurs, et garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux populations ;
2) **la Gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement** en vue d'améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat et des parties prenantes au développement desdits secteurs axé sur la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire.

La Représentante de la FAO, **Le Ministre de l'Agriculture**

S E M. Marie Noëlle KOYARA **S E M. Mamadou Sangafowa Coulibaly**

Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement

S.E. M. Albert Toikeuse Mabri

Résumé

En vertu de la réforme de la FAO initiée en 2008, l'une des exigences nouvelles au niveau de la Représentation de la FAO dans les pays, est l'élaboration d'un cadre de programmation pays (CPP), anciennement connu sous le nom de cadre national des priorités à moyen terme (NMTPF) de la FAO.

Le CPP est conçu comme un outil pour l'établissement des priorités, la programmation, la mobilisation des ressources, le dialogue, le plaidoyer et le partenariat. En outre, il se veut un apport essentiel de la Représentation FAO dans la formulation et la mise en œuvre de l'UNDAF. A ce titre, il intègre les principes de base suivants: (i) le leadership, (ii) l'appropriation, (iii) l'alignement, (iv) la complémentarité et la synergie, (vi) l'harmonisation, et (vii) l'engagement.

En 2008, la FAO en Côte d'Ivoire avait initié, en partenariat avec le Gouvernement, le processus d'élaboration du NMTPF 2009-2013. Ce processus d'élaboration participatif et conjoint s'est soldé par la signature, le 02 octobre 2008, du NMTPF 2009-2013 entre le Gouvernement Ivoirien et la FAO pour un financement de 148 204 526, 74 Dollars EU. Les acquis importants engrangés par la mise en œuvre de ce cadre de coopération ont été perturbés par la crise post-électorale que le pays a traversée de 2010 à 2011.

En effet, au cours de la décennie écoulée, le pays a été fortement éprouvé par une crise militaro-politique, la plus grave de son histoire qui a considérablement dégradé ses principaux indicateurs socioéconomiques. Ainsi, le taux de croissance moyen s'est établi à moins de 2% en dessous des 3% de taux croissance démographique. Le nombre de jeunes sans emploi est estimé à 4 millions. Le taux de pauvreté est passée de 38,5% en 2002, à 48, 9% (DSRP 2009-2013) ; ce qui correspond à 11 millions de personnes vivant avec moins de 641 FCFA par jour. La Côte d'Ivoire est classée de ce fait à la 170ème place sur 185 pays sur l'échelle de l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2011

Aussi, suite à la fin de cette décennie de crise et afin de reprendre son processus de développement économique et social et hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays émergents à l'horizon 2020, le Gouvernement s'est-il engagé à renouer avec la planification de moyen et long termes à travers l'élaboration du Plan National de Développement 2012-2015 (PND) en 2012 .

C'est dans ce contexte et en conformité avec la vision et les engagements de M. José Graciano da Silva, Directeur général de la FAO, que la Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire a initié l'élaboration du CPP 2012-2015 effectuée sur la base d'une large consultation entre le Gouvernement, la FAO, les ASNU et le Groupe des Partenaires techniques et Financiers (GPTF's) du secteur de l'agriculture et du développement rural dont la FAO assure le rôle de chef de file.

Ainsi, compte tenu des avantages comparatifs de la FAO en Côte d'Ivoire et vu l'importance de l'agriculture dans l'économie ivoirienne, la FAO concentrera son action dans les domaines prioritaires ci-après sur la période 2012-2015.

l'appui technique pour l'amélioration de la Productivité, de la Compétitivité et de la Diversification dans le secteur de l'agriculture et de la production animale et halieutique ; il s'agit de transformer l'agriculture ivoirienne en une agriculture moderne, compétitive, diversifiée générant un accroissement significatif et durable des revenus aux producteurs, et garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux populations ; et

l'appui institutionnel pour renforcer la Gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement ; il s'agit d'améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat et des parties prenantes au développement, en prenant en considération la nécessaire préservation de l'environnement et l'impact des changements climatiques.

Toutes ces interventions auront pour ambition majeure de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à accroître les revenus des populations vulnérables et à lutter contre la

faim en Côte d'Ivoire, en lien étroit avec les objectifs stratégiques et fonctionnels de la FAO.

Pour ce faire, quatre (04) impacts stratégiques interdépendants à atteindre, privilégiant les domaines dans lesquels la FAO possède un avantage comparatif ont été identifiés à savoir :

Domaine prioritaire 1

- ***Impact Stratégique 1.1 :*** *La productivité, la compétitivité et la diversification des productions végétales, animales et halieutiques sont accrues*
- ***Impact Stratégique 1.2:*** *La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée*

Domaine prioritaire 2

- ***Impact Stratégique 2.1:*** *La gouvernance dans le secteur de l'agriculture, dans le secteur forestier, dans le secteur des productions animales et halieutiques et dans le secteur de l'environnement est renforcée*
- ***Impact Stratégique 2.2:*** *La préservation de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction des risques de catastrophes sont améliorées*

De plus, la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement de l'agriculture et des productions animales et halieutiques, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement en Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre CPP 2012-2015 nécessiteront l'intégration systématique des questions transversales telle que l'Emploi des jeunes dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, le financement de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, le foncier, le Genre et le Renforcement des capacités dans toutes les interventions de la FAO.

Le coût du Cadre de Programmation Pays de la FAO en Côte d'Ivoire pour la période 2012-2015 est estimé à 13 millions de dollars EU soit environ 7 milliards de FCFA. A cet égard, le Gouvernement et la FAO mettront en œuvre une stratégie commune de mobilisation de ressources axée sur un plaidoyer efficace auprès des donateurs traditionnels et la recherche de nouveaux partenaires. L'accent sera mis sur une coopération renforcée, la complémentarité et la synergie avec les agences du SNU et les coopérations bilatérales et multilatérales ainsi que les ONG nationales et internationales intervenant en Côte d'Ivoire.

TABLE DES MATIERES

I-INTRODUCTION 10

II-.....A
NALYSE DE LA SITUATION 11

III-.....A
VANTAGE COMPARATIF ET DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO 15

IV- ADRE PROGRAMMATION PAYS 2012-2015 DE LA FAO EN COTE D'IVOIRE 19

V-.....N
IVEAU DE RESSOURCES REQUIS ET STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES 27

VI- MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION 28

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

3ADI	: accelerated Agribusiness and agro-industries development initiative
ADAM	**:** Agriculture Development assistance mapping tool
ADRAO	**:** Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
ANADER	: Agence Nationale de Développement Rural
ASNU	: Agence du Système des Nations Unies
BAD	: Banque Africaine de Développement
BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CDR	: Contribution au Développement Rural
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICPPF	: Comité Interministériel de Coordination et de Pilotage de la Politique Forestière
CICR	: Comité International de la Croix-Rouge
CMR	: Centre des Métiers Ruraux
CNO	: Centre, Nord, Ouest
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
COSOP	: cadre stratégique pays du FIDA
CPP	: Cadre de Programmation Pays
DAOA	: Denrées alimentaires d'origine animale
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EASA	: enquête approfondi sur la sécurité alimentaire
ECHO	: Département de l'aide humanitaire et de la protection civile de la commission européenne
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FIDEN	: Fonds Ivoirien de développement de l'entreprise nationale
FIRCA	: Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IPC	: cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
JICA	: Agence Internationale de Coopération Japonaise
JORCI	: journal officiel de la république de Côte d'Ivoire
MICS	: Enquête à Indicateurs Multiples
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MINAGRI	: Ministère de l'Agriculture
MINEF	: Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts

MIRAH	: Ministère des ressources Animales et Halieutiques
NMTPF	: Cadre national des priorités à moyen terme
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCPV	: Office de Commercialisation des Produits Vivriers
OGM	: Organismes Génétiquement Modifiés
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires en Afrique
OIBT	: Organisation International des Bois Tropicaux
OIPR	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	: organisation des nations unies pour le développement industriel
ONUREDD	: organisation des nations unies pour le REDD
OPA	: Organisation Professionnelle Agricole
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PID	: plan d'investissement détaillé
PND	: Plan National de Développement
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNGTER	: Projet National de Gestion des Terroirs et d'Equipement Rural
PNIA	: Programme national d'investissements agricoles
PNN	: Programme National de Nutrition
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PNSAN	: Programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNSC	: programme national de service civique
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PSE	: Programme Sectoriel Elevage
PVVIH	: Personnes Vivant avec le VIH
TDCI	: Troubles Dus à la Carence en Iode
UE	: Union Européenne

I- INTRODUCTION

En vertu de la réforme de la FAO initiée en 2008, l'une des exigences nouvelles au niveau de la Représentation de la FAO dans les pays, est l'élaboration d'un cadre de programmation pays (CPP), anciennement connu sous le nom de cadre national des priorités à moyen terme (NMTPF) de la FAO.

Le CPP est conçu comme un outil pour l'établissement des priorités, la programmation, la mobilisation des ressources, le dialogue, le plaidoyer et le partenariat. En outre, il se veut un apport essentiel de la Représentation FAO dans la formulation et la mise en œuvre de l'UNDAF. A ce titre, il intègre les principes de base suivants: (i) le leadership, (ii) l'appropriation, (iii) l'alignement, (iv) la complémentarité et la synergie, (vi) l'harmonisation, et (vii) l'engagement.

En 2008, la FAO en Côte d'Ivoire a initié, en partenariat avec le Gouvernement, le processus d'élaboration du NMTPF 2009-2013. Ce processus d'élaboration participatif et conjoint s'est soldé par la signature, le 02 octobre 2008, du NMTPF 2009-2013 entre le Gouvernement Ivoirien et la FAO pour un financement de 148 204 526, 74 DollarsEU. Les acquis importants engrangés par la mise en œuvre de ce cadre de coopération ont été perturbés par la crise post-électorale que le pays a traversée de 2010 à 2011.

Aussi, suite à la fin de cette décennie de crise et afin de reprendre son processus de développement économique et social et hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays émergents à l'horizon 2020, le Gouvernement s'est-il engagé à renouer avec la planification de moyen et long termes à travers l'élaboration du Plan National de Développement 2012-2015 (PND).

C'est dans ce contexte et en conformité avec la vision et les engagements de M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, que la Représentation de la FAO en Côte d'ivoire propose la revue de son NMTPF 2009-2013 et la formulation du CPF 2012-2015. Cette initiative permettra ainsi d'améliorer l'engagement, l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation des interventions de la FAO en Côte d'Ivoire. En outre, dans la perspective de la revue de l'UNDAF 2009-2013 de la Côte d'Ivoire, ce processus contribuera au leadership de la FAO et à l'amélioration de la complémentarité et de la synergie des interventions de la FAO avec l'ensemble des Agences du Système des Nations Unies (ASNU).

L'élaboration du CPP 2012-2015 s'est effectuée sur la base d'une large consultation entre le Gouvernement, le secteur privé, les organisations professionnelles agricoles, la FAO, les ASNU et le Groupe des Partenaires techniques et Financiers (GPTF's) du secteur de l'agriculture et du développement rural dont la FAO assure le rôle de chef de file.

Le CPP 2012-2015 a pour objectif d'accroître la contribution de la FAO à la mise en œuvre du PNIA 2010-2015, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la lutte contre la pauvreté. Il identifie ainsi les domaines prioritaires dans lesquels la FAO dispose des avantages comparatifs reconnus par le Gouvernement et les autres partenaires au développement. Il prend en compte tous les instruments d'orientation stratégique élaborés, approuvés et adoptés dans le pays à la fois par le Gouvernement et par la communauté des partenaires au développement notamment le Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015 (PDDA 1992-2015), l'engagement de l'Etat de Côte d'ivoire à allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture(environ 4% actuellement), le

Programme National d'Investissement Agricole (PNIA/PID) 2010-2015, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2009-2013, l' « Integrated Strategic Framework (ISF) », les perspectives stratégiques de l'UNDAF 2009-2013 dont le processus d'actualisation et l'extension sont en cours et le PND 2012-2015.

En outre, le CPP 2012-2015 est aligné sur les objectifs prioritaires de la FAO au niveau sous-regional en Afrique de l'ouest sur la période 2010-2015 à savoir (i) l'augmentation de la productivité agricole et de la diversification, (ii) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, (iii) l'appui à l'accès au marché et la promotion de la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, (iv) le partage de connaissance, l'information et le plaidoyer ainsi que l'objectif stratégique I du cadre stratégique de la FAO « L'amélioration de la préparation et de la réponse aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture ».

II- ANALYSE DE LA SITUATION

2.1- Contexte Socioéconomique

Située en Afrique de l'Ouest, la République de Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 km² avec une population estimée en 2011 à 22,6 millions d'habitants (source PND 2012-2015). Elle occupe une place stratégique au sein de l'espace de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) au regard de son poids économique qui représente 40% du PIB de la zone constitué par les 8 Etats membres.

Au cours de la décennie écoulée, le pays a été fortement éprouvé par une crise militaro-politique, la plus grave de son histoire qui a considérablement dégradé ses principaux indicateurs socioéconomiques. Ainsi, le taux de croissance moyen s'est établi à moins de 2% en dessous des 3% de taux croissance démographique. Le nombre de jeunes sans emploi est estimé à 4 millions. Le taux de pauvreté est passée de 38,5% en 2002, à 48, 9% (DSRP 2009-2013) ; ce qui correspond à 11 millions de personnes vivant avec moins de 641 FCFA par jour. La Côte d'Ivoire est classée de ce fait à la 170ème place sur 185 pays sur l'échelle de l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2011.

Avec l'appui de la communauté internationale, des efforts énormes pour la consolidation de la paix ont été consentis et le pays est en voie de normalisation. Le taux de croissance économique attendu pour 2012 est estimé à 8,5% contre – 5% en 2011. Selon la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance pourrait maintenir son évolution positive et atteindre les deux chiffres au cours des cinq (5) prochaines années.

D'ici 2020, l'objectif majeur du Gouvernement est de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays émergents grâce notamment à des investissements massifs dans les infrastructures économiques et dans les secteurs sociaux de base. L'atteinte du point d'achèvement de

l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) obtenue fin juin 2012 devrait lui permettre de réduire une grande partie de sa dette évaluée

à 12 milliards de Dollars USD.

2.2- Situation et perspective de l'agriculture et de la nutrition

Les performances de l'économie ivoirienne restent encore tributaires du secteur primaire notamment de l'agriculture dont la contribution au PIB se situe aux alentours de 25%. Le secteur agricole génère 2/3 des emplois et environ 40% des recettes d'exportation du pays. Les principales cultures de rente sont le cacao dont le pays demeure le premier producteur mondial (1400000 tonnes en 2008), le café (89 590 tonnes en 2007) et le coton (120 000 tonnes en 2008), le palmier à huile, l'anacarde (350 000 tonnes de noix brutes exportées en 2010) et l'hévéa (215 000 Tonnes exportées en 2010).

La production vivrière a connu également un accroissement considérable à l'exception du riz dont la demande est satisfaite à plus de 50% par les importations. Le bilan vivrier en 2012 s'établit autour de 10 millions de tonnes. Cinq (5) grandes cultures constituent le gros des productions annuelles : **i**gname (5.500.000 tonnes/an), manioc (2.300.000 t/an), banane plantain (1.500.000 t/an), maïs (plus de 500.000 t/an) et riz (700.000 t/an).

L'élevage se pratique sur l'ensemble du territoire national et concerne la filière les bovins et les petits ruminants (forte prédominance au Nord et au Centre), et les filières à cycle court principalement au Sud. Au Nord et au Centre du pays, les conflits entre agriculteurs et éleveurs prennent de plus en plus d'ampleur, soit pour l'utilisation des points d'eau, soit en raison de la destruction des cultures. Le pays compte 11 millions d'hectares de parcours, l'activité d'élevage est pratiquée par environ 786 000 exploitants (RNA, 2001). Il concerne essentiellement les bovins, les petits ruminants, la porciculture, l'aviculture. La Côte d'ivoire est autosuffisante en œufs et les élevages non conventionnels sont en développement notamment l'apiculture, la cuniculture et l'héliciculture. Malgré le développement de ces filières d'élevage, le pays demeure importateur net d'animaux et produits animaux avec une sortie de devise estimée à 70 milliards de FCFA en 2007.

La pêche quant à elle représente en moyenne 0,2% du PIB et procure près de 70 000 emplois directs et fait vivre plus de 400 000 personnes (PND 2012-2015). **L**a production ivoirienne de produits halieutiques est estimée à 43.532 tonnes (2005). La pêche artisanale représente 59% et la pêche industrielle 39%. La contribution de l'aquaculture reste très faible. Le pays couvre difficilement ses besoins et a recours à des importations dont le coût s'élevait à 106 millions de dollars US (53 milliards de FCFA) en 2005.

La filière bois représente un secteur important de l'économie ivoirienne avec une contribution de 1,2% au PIB. Cependant, à ce jour, les statistiques disponibles font état d'un couvert forestier qui est passé de 16 millions d'ha en 1900 à moins de 3 millions d'ha en 2000 selon le Ministère en charge des forêts en dépit, de la réforme de l'exploitation forestière en 1994 consacrant la création de 384 Périmètres d'Exploitations Forestières (PEF) d'une superficie totale de 14 096 471 ha, de la suppression de l'exportation des bois en grumes provenant des forêts naturelles, de l'interdiction de l'exploitation forestière au dessus du 8ème parallèle et de la professionnalisation de la filière bois.

A l'échelle nationale selon l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire (EASA 2009), 12,6% des ménages ruraux sont en insécurité alimentaire dont 2,5% en insécurité alimentaire sévère et 10,1% en insécurité alimentaire modérée. Si l'on rapporte ces proportions à la population rurale, l'insécurité alimentaire toucherait environ 1.269.549 personnes dont 232.602 seraient en insécurité alimentaire sévère. A l'issue de la crise post électorale, le taux d'insécurité alimentaire était estimé à plus de 29 % de la population au niveau rural (ESASU, juillet 2011) alors qu'en février 2012, dans les zones de l'Ouest, l'insécurité alimentaire était de 8,2 % à Bangolo et à 41,8 % à Toulepleu dont 18,3 % en Insécurité alimentaire sévère (ESASU, Mars 2012).

Sur le plan national, le taux de malnutrition aiguë globale s'élève à 5,4% (SMART,2011). Ce taux a diminué par rapport à celui de l'enquête MICS de 2006 (6,9%). Selon la classification de l'OMS, les résultats de l'enquête ont montré un niveau de malnutrition aigüe globale considéré comme « précaire » dans les pôles Centre-Nord, Sud-Ouest, Centre-Ouest, Nord et Nord-Est, dépassant le seuil de 5%. Le niveau de malnutrition aigüe globale est considéré comme « acceptable » dans les autres pôles.

La prévalence de la malnutrition aigüe sévère est la plus élevée dans les pôles de l'Ouest (1,1%), du Nord (0,9%) et du Nord-Ouest (0,8%). La prévalence de la malnutrition aiguë par sexe, montre que les garçons sont plus touchés que les filles. En se basant sur les prévalences de la malnutrition aigüe modérée et sévère ainsi que sur les chiffres de population actualisés pour l'année 2010 on estime à 155 781 le nombre d'enfant malnutris aigue modéré au niveau national et à 19 000 le nombre d'enfants malnutris aigue sévère. Selon la classification de l'OMS, les pôles Nord et Nord-Est présentent une prévalence de malnutrition chronique (retard de croissance) considérée comme supérieure au seuil « critique » (>40%). Pour les pôles Nord-Ouest et Ouest, les prévalences sont considérées comme supérieures au seuil « sérieux » (>30%). Tous les autres pôles de développement présentent des prévalences de retard de croissance comprises entre 20 et 30%, soient considérées comme « précaires ».

En dépit de ses potentialités énormes , la Côte d'Ivoire reste confrontée dans le domaine agricole et du développement rural aux principaux défis tels que soulevés par l'évaluation de la mise en œuvre de son Plan Directeur de Développement Agricole (PDDA) réalisé en 2008 : l'intensification de l'agriculture est loin d'être réalisée et la déforestation s'est aggravée ; l'exode rural n'a pu être maîtrisé et la population agricole ne s'est pas rajeunie; la sécurisation foncière est confrontée à ce jour, à de difficultés d'application de la loi adoptée en 1999. De même, les objectifs de la diversification poussée des productions agricoles, d'amélioration de la productivité et de la compétitivité, d'autosuffisance et de sécurité alimentaire n'ont pu être -atteints tant en production végétale qu'animale. Les importations de produits alimentaires ont gardé une tendance haussière qui s'est même confortée ces dernières années.

A la faveur du retour de la paix, après les graves troubles postélectoraux, le pays s'est doté d'un Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2015, qui a pour ambition de jeter les bases d'un Etat émergent à l'horizon 2020. Ce plan accorde une place de choix à l'agriculture identifiée comme l'un des principaux secteurs porteurs de croissance. Le taux de croissance projetée se situe aux alentours de **6 à 9%.** Ce taux permettrait au pays de réaliser l'OMD 1 à l'horizon 2020. Le nombre de pauvres diminuerait par conséquent de 2.411.000 personnes en milieu rural.

Sur la base des grandes orientations du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2010-2015, le Gouvernement entend sur cette période rendre son agriculture plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire. Six (6) programmes formellement identifiés devront concourir à l'atteinte de cet objectif à savoir (i) L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles ; (ii) le développement des filières ; (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole ; (iv) le renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture ; (v) la gestion durable des ressources halieutiques ; et (vi) la réhabilitation forestière et relance de la filière bois.

Pour les années à venir, un accent particulier est mis sur la filière riz, pour laquelle, le Gouvernement a adopté en 2012 une stratégie de développement, d'un coût de 276 milliards de FCFA. Cette stratégie a pour objectif d'une part de couvrir les besoins nationaux de consommation à partir de 2016 grâce à une production de 1 900 000 tonnes de riz blanchi, contre une production actuelle de **793 000 tonnes**, et d'autre part de porter cette production **à 2,1 millions de tonnes** de riz blanchi à l'horizon 2018.

III- AVANTAGE COMPARATIF ET DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO EN COTE D'IVOIRE

3.1. Revue des principales interventions des partenaires œuvrant dans le secteur agricole

Suite au déclenchement du conflit armé en 2002, l'aide internationale dans le secteur agricole a été suspendue. La plupart des gros contributeurs ont interrompu les décaissements destinés au financement des programmes et projets de développement. Les interventions ont revêtu un caractère humanitaire et d'urgence destinées notamment à la fourniture de kits agricoles aux ménages rendus vulnérables par le conflit, la réhabilitation des bas-fonds pour la reprise des activités des Personnes Déplacées Internes et des réfugiés, ainsi que la distribution de vivres. Les Agences du Système des Nations Unies notamment le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la FAO ainsi que les ONGs internationales et des bailleurs bilatéraux (Belgique, Suède, USA) et multilatéraux (Union Européenne, BAD) ont contribué énormément à la stabilisation humanitaire et à la reconstitution des moyens de production agricole dans les zones Centre Nord et Ouest du pays.

Suite aux progrès enregistrés dans la consolidation de la paix et la réunification du pays, une réorientation de l'aide internationale dans le domaine agricole, en faveur des actions de développement semble désormais être privilégiée. Ainsi pour apporter une réponse aux défis de l'agriculture sus-énumérés, les positionnements des principaux bailleurs se présentent comme décrit ci-dessous.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pilier IV du Programme détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), **la Banque Mondiale** finance un vaste Programme de Productivité Agricole (WAAP) à hauteur de 40 millions de dollars USD. Ce programme apporte un appui au Système National de Recherche Agronomique pour la mise au point de variétés à haut rendement et de technologies améliorées et son transfert en milieu paysan. A terme ce programme vise l'amélioration d'au moins 25% de la productivité des principales cultures vivrières que sont la banane plantain, le manioc, l'igname, et l'augmentation des revenus des petits paysans ruraux.

La Banque Africaine de Développement (BAD) a octroyé un don de 34 millions de dollars USD pour la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la région de l'Indénié Djuablin (PAIA-ID). Ce programme vise particulièrement à (i) accroître la production rizicole à travers la réhabilitation des bas-fonds, (ii) le développement des cultures vivrières et maraîchères, (iii) l'amélioration des infrastructures rurales par la réhabilitation des pistes, la réalisation des systèmes hydrauliques villageoises et d'infrastructures post-récoltes.

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a élaboré une nouvelle stratégie d'intervention (COSOP) pour la période 2010-2015 afin de renforcer durablement les capacités, la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs vivriers et maraîchers. Cette stratégie cible spécifiquement (i) l'amélioration de la productivité agricole par la fourniture de semences et plants améliorés, d'engrais aux ménages ruraux vulnérables, (ii) la maîtrise de l'eau pour l'irrigation ; (iii) l'amélioration de la transformation, la conservation et de la commercialisation ; et (iv) le renforcement des capacités des OPA dans les processus de prise de décision. Le portefeuille de projets du FIDA est constitué par le PRAREP et le PROPARCOM estimé à un coût global de 30 millions de Dollars EU. Les objectifs finaux de développement attendus sont l'accroissement des productions vivrières de riz, maïs, igname notamment par l'augmentation de 30 à 50%

des rendements dans les zones Centre et Nord du pays, les plus touchées par les conséquences de la crise sociopolitique déclenchée en septembre 2002.

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) apporte un appui au pays dans sa stratégie de développement de la riziculture. Ses financements sont estimés à 32 millions de dollars EU consacrés en grande partie à la réhabilitation et à l'aménagement de barrages hydro-agricoles.

La Coopération Allemande (GIZ) est engagée dans le pays, à travers deux importants programmes que sont le Programme de Développement en Milieu Rural (PRODEMIR) et le Projet d'Adaptation au Changement Climatique (PACCS). D'un coût total de 12 millions de dollars EU, ces programmes visent l'amélioration de la production agricole par un appui au développement de la riziculture (aménagement des bas-fonds, encadrement des groupements de producteurs) et des cultures maraîchères notamment de l'oignon (appui aux groupements féminins pour la culture, la conservation et la commercialisation). Les zones d'intervention concernées sont la région des savanes (Korhogo) et la zone du Sud Ouest (San Pedro).

A ces bailleurs classiques du secteur de l'agriculture, il convient d'ajouter ***l'Agence Française de Développement (AFD)*** et ***l'Union Européenne (UE)*** dont les cadres d'interventions en Côte d'Ivoire sont en cours de formulation et les agences du système des nations unies tel que le PAM et le PNUD.

3.2. Historique des interventions de la FAO en Côte d'Ivoire

Sur la période 2005 à 2012, le portefeuille des projets et programmes est estimé à 38 interventions pour plus de 22 millions de dollars USD. Les dans leur majorité ont consisté à appuyer le Gouvernement dans ses efforts en faveur de la sortie de crise et du relèvement.

Ainsi ***les Opérations d'urgence et de Réhabilitation de la FAO***, ont contribué à (i) la réhabilitation des systèmes de multiplication des semences à base communautaire ; (ii) la lutte contre les trypanosomiases animales et les maladies à tiques , (iii) la distribution de kits agricoles (semences, engrais, petits outillages agricoles) pour les ménages vulnérables, (iv) l'aménagement des périmètres rizicoles irrigués ; (v) l'équipement des laboratoires d'analyses vétérinaires et alimentaires.(vi) la mise en place des programmes Intégrés d'éducation nutritionnelle, (vii) l'appui aux activités génératrices de revenus pour les ex combattants et les ménages vulnérables, (viii) les campagnes de vaccinations contre la PPCB et la PPR et la lutte contre la grippe aviaire au bénéfice de100 000 ménages.

Ces programmes d'urgence d'un coût approximatif de 12 millions de dollars US ont été financés en grande partie par la Commission de l'Union Européenne, par ECHO, OFDA, et le Royaume de Suède et les Nations Unies (CERF). Ces interventions ont été très appréciées par le Gouvernement surtout les campagnes de vaccination contre les maladies animales qui ont permis de sauvegarder le cheptel à un moment où les services vétérinaires de l'Etat et le conseil agricole étaient absents.

La FAO a aussi exécuté en tant que Maître d'Ouvrage Délégué la composante Développement Rural du Projet d'Appui Institutionnel Multisectoriel de Sortie de Crise (PAIMSC) financée à hauteur de 8 millions de dollars EU par la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces interventions ont contribué au rétablissement des fonctions de l'Etat et à la consolidation de la cohésion sociale en renforçant les capacités des structures publiques et des organisations de la société civile du secteur du développement rural dans les zones CNO affectées par la crise. De manière spécifique, la FAO a (i) réhabilité et équipé 27 structures administratives(*voir photo batiment*) (ii) renforcé les capacités techniques des services de recherche et d'encadrement (iii) renforcé les capacités de 321 groupements et associations de producteurs totalisant 54 358 bénéficiaires vulnérables directes et 100 000 bénéficiaires indirectes.

La FAO a également apporté des ***appuis de haut niveau au pays en matière d'assistance et de dialogue de politiques***. Grâce à ses appuis la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Stratégie de Développement Agricole devant déboucher sur une Loi d'Orientation Agricole, d'un Programme de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PNSAN) et d'un Programme National d'investissements agricoles (PNIA). Elle a joué un rôle de premier plan dans le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et des partenaires au Développement pour le financement du Programme d'urgence rizicole du Gouvernement lors de la

survenue des émeutes de la faim en 2008. Elle a également su mobiliser ces mêmes partenaires autour du Programme National d'Investissement Agricole par un appui à la tenue de la table ronde multi bailleurs en juillet 2010 qui a abouti à la signature du Compact.

3.3. Avantages comparatifs de la FAO

L'analyse de la perception des avantages comparatifs de la FAO par les partenaires au développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire suite au processus de consultation, montre que les appuis de la FAO sont hautement appréciées tant par le Gouvernement que par la Société civile.

Les deux principaux domaines de compétence reconnus concernent ;

- l'***expertise technique*** dans la mise en œuvre des projets de développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche,
- et l'***expertise institutionnelle*** à travers le renforcement des capacités des différents acteurs.

De plus, il ressort de cette analyse, la volonté du Gouvernement de voir la FAO renforcer et concentrer son soutien au plan technique et stratégique où les besoins de la Côte d'Ivoire demeurent immenses. Dans cette dynamique, suite au processus de réforme et de décentralisation, la FAO a adopté un nouveau cadre stratégique (2012-2015) pour la réalisation de trois objectif globaux, onze stratégiques et deux objectifs fonctionnels, qui concourent tous à servir ces huit fonctions essentielles (en annexe).

Les avantages comparatifs de la FAO pour atteindre ces objectifs au niveau de la Côte d'ivoire se déclinent à plusieurs niveaux.

En tant que organisation internationale, la FAO dispose d'une ***expertise professionnelle avérée dans plusieurs domaines de l'agriculture*** à même de répondre aux besoins de ces pays membres. Le bureau de la FAO en Côte d'ivoire a pour mission de répondre à toutes les requêtes formulées en la matière.

La FAO jouit d'une confiance et de la reconnaissance de son expertise de la part des autorités nationales et assure le rôle de ***chef de file du Groupe des partenaires techniques et financiers du secteur de l'agriculture*** et du développement rural dans le cadre du PNIA et du PND et pour le foncier rural. Dans le cadre de l'UNDAF 2009-2013, la FAO joue aussi le rôle de chef de file pour l'environnement. La FAO assure aussi le co-lead du « cluster » Sécurité alimentaire avec le PAM.

3.4. Choix des domaines prioritaires

Dans le contexte de relance du développement de la Côte d'Ivoire et vu l'importance de l'agriculture dans l'économie ivoirienne, la FAO en Côte d'Ivoire, tenant compte de ses avantages comparatifs, concentrera son action dans les domaines prioritaires de

- ***l'appui technique pour l'amélioration de la Productivité, de la Compétitivité et de la Diversification dans le secteur de l'agriculture et de la production animale et halieutique*** ; il s'agit de transformer l'agriculture ivoirienne en une agriculture moderne, compétitive, diversifiée générant un accroissement significatif et durable des revenus aux producteurs, et garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux populations ; et
- ***l'appui institutionnel pour renforcer la Gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement ;*** il s'agit d'améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat et des parties prenantes au développement, en prenant en considération la nécessaire préservation de l'environnement et l'impact des changements climatiques.

Les interventions auront pour ambition majeure de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à accroître les revenus des populations notamment des vulnérables et à lutter contre la faim en Côte d'Ivoire, en lien étroit avec les objectifs stratégiques et fonctionnels de la FAO à savoir :

- l'intensification durable de la production végétale (A),
- l'accroissement durable de la production animale (B),
- la Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles(C)
- la gestion durable des forêts (D),

- la Gestion durable des forêts et des arbres (E)
- un Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le la sécurité alimentaire et nutritionnelle (H),
- l'équité en matière de genre dans l'accès aux ressources et aux services et dans le processus de prise de décision en milieu rural (J),
- l'accroissement et l'efficacité des investissements dans l'agriculture et le développement rural (K),
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments (F), et
- l'amélioration de la préparation à une réponse efficace aux situations d'urgences alimentaires et agricoles (I)
- l'Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural(L)

En outre, les interventions de la Fao en Cote d'ivoire seront menées en lien étroit avec les objectifs de la FAO en Afrique de l'ouest à savoir (i) l'augmentation de la productivité agricole et de la diversification, (ii) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, (iii) l'appui à l'accès au marché et la promotion de la qualité et la sécurité sanitaire des aliments et (iv) le partage de connaissance, l'information et le plaidoyer

IV- ADRE PROGRAMMATION PAYS 2012-2015 DE LA FAO EN COTE D'IVOIRE

4.1- DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO EN COTE D'IVOIRE

Les interventions de la FAO-Côte d'Ivoire dans le cadre du CPP 2012-2015 en appui aux efforts du Gouvernement tiendront compte des axes prioritaires définis dans le DSRP, le PNIA, le PND et les OMD. En outre, la FAO entend aligner son intervention sur la volonté du Gouvernement Ivoirien de répondre aux besoins de la population en termes d'urgence et de réhabilitation agricole tout en préparant le pays à la reprise de son processus de développement durable.

Le CPP 2012-2015 a ainsi pour but de contribuer au développement humain durable, la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

Pour ce faire, quatre (04) impacts stratégiques interdépendants à atteindre, privilégiant les domaines dans lesquels la FAO possède un avantage comparatif sont identifiés. Ces impacts couvrent ainsi deux (02) domaines prioritaires. Il s'agit de :

Domaine prioritaire 1 : *PRODUCTIVITE, COMPETIVITE ET DIVERSIFICATION DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PRODUCTION ANIMALE ET HALIEUTIQUE ET SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE*

Le but visé est d'accompagner les efforts du Gouvernement afin de transformer l'agriculture ivoirienne en une agriculture moderne, compétitive, diversifiée et capable d'accroître significativement et durablement les revenus des producteurs et de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vivant en Côte d'Ivoire. Ce domaine prioritaire, en cohérence avec les objectifs stratégiques de la FAO en Afrique de l'ouest, couvrent deux impacts stratégiques.

- ***Impact Stratégique 1.1 :*** *La productivité, la compétitivité et la diversification des productions végétales, animales et halieutiques sont accrues*
- ***Impact Stratégique 1.2:*** *La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée*

Domaine prioritaire 2 *: GOUVERNANCE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE, DES EAUX ET FORETS ET DE L'ENVIRONNEMENT*

Le but visé est d'améliorer l'efficacité des actions de l'Etat et des parties prenantes au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche tout en préservant l'environnement en Côte d'Ivoire. Ce domaine prioritaire est aussi en cohérence avec les objectifs prioritaires i), ii),iii) iv) et v) de la FAO en Afrique de l'ouest et comprend deux impacts stratégiques.

- ***Impact Stratégique 2.1:*** *La gouvernance dans le secteur de l'agriculture, dans le secteur forestier, dans le secteur des productions animales et halieutiques et dans le secteur de l'environnement est renforcée*
- ***Impact Stratégique 2.2:*** *La préservation de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction des risques de catastrophes sont améliorées*

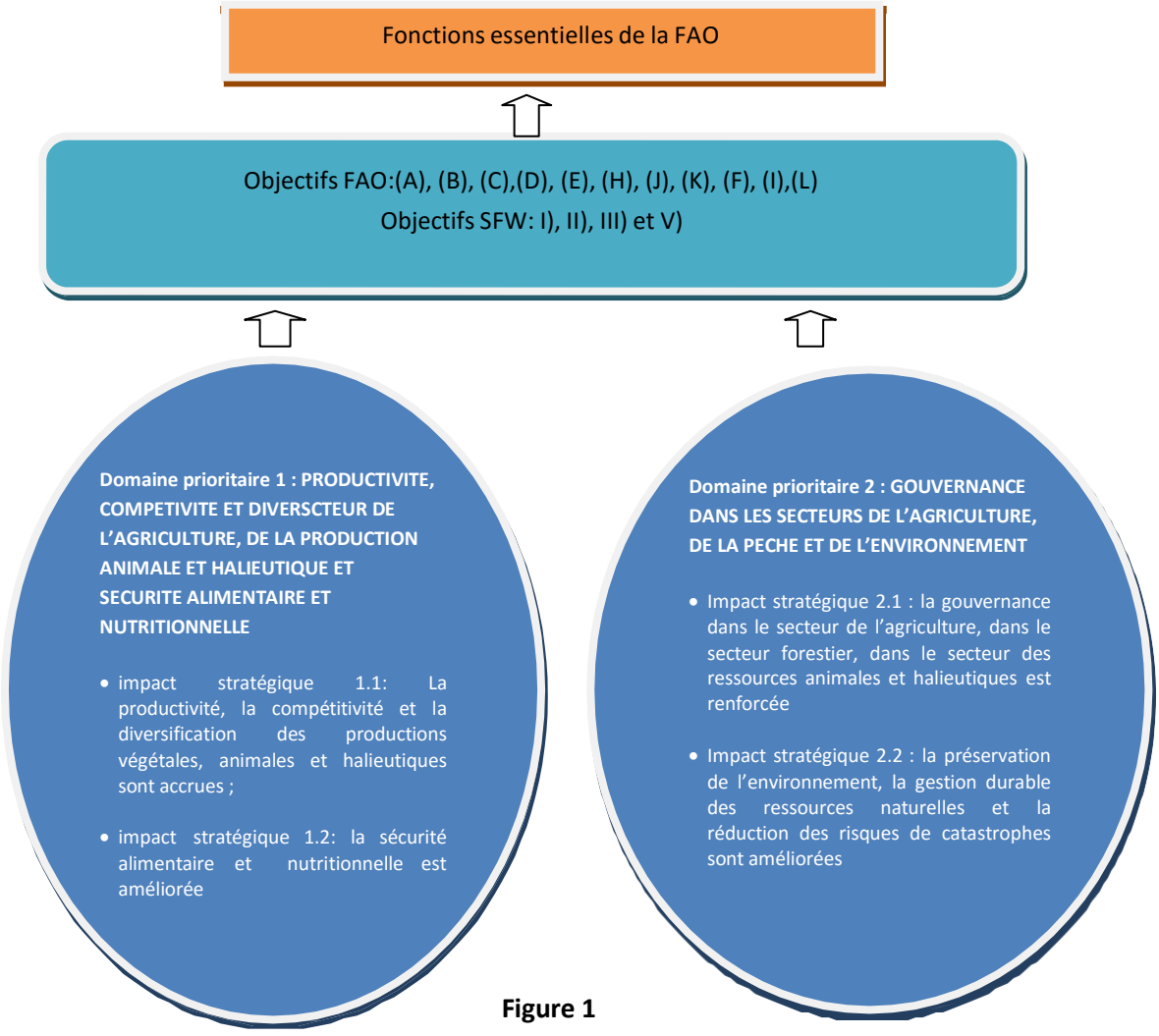

Figure 1

4.2- RESULTATS ATTENDUS

4.2.1 Domaine prioritaire 1: Productivité, Compétitivité et diversification des productions dans le secteur de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques et sécurité alimentaire et nutritionnelle

Ce domaine prioritaire crucial pour la Côte d'ivoire est au cœur du PND et PNIA. Pour le Gouvernement, les interventions dans ce domaine s'effectueront en direction de tous les acteurs du secteur de l'agriculture notamment les petits exploitants et les exploitations familiales qui sont et demeureront les principaux bénéficiaires de l'action de la FAO en Côte d'Ivoire.

4.2.1.1- I*mpact Stratégique 1.1 : La productivité, la compétitivité et la diversification des productions végétales, animales et halieutiques sont améliorées.*

L'agriculture ivoirienne est caractérisée par des exploitations de petites tailles pour la plupart peu modernes. Les données du recensement national de l'agriculture de 2001 montrent une forte concentration des ménages (89%) dans la tranche des exploitations de moins de 10 ha. La superficie moyenne exploitée par ménage est de 3,89 ha. Les exploitations de plus de 5 ha sont détenues par 24% de ménages agricole qui exploitent environ 74% des superficies cultivées.

D'une manière générale, les exploitations ont une faible productivité en raison des niveaux faibles d'utilisation d'intrants (semences améliorées, engrais, pesticides) et de l'effet des aléas et des changements climatiques. Le taux d'utilisation des produits phytosanitaires dans les exploitations traditionnelles varie entre 5 et 11%. De plus, très peu d'entre elles sont touchées par les structures d'encadrement agricole.

Ainsi, malgré le potentiel de développement existant, les rendements des principales cultures sont restés faibles ne permettant pas au pays de couvrir les déficits alimentaires que l'on observe au niveau de certains produits de base et les coûts de production demeure élevés. A titre d'illustration, la Côte d'Ivoire enregistre un rendement moyen de riz de 1,5 T/ha, contre une moyenne mondiale de 4,15 T/ha. Les rendements moyens de palmier à huile et du cacao représentent 50% de la moyenne mondiale. Ces faibles performances se traduisent souvent par des coûts de production élevés ; ce qui rend les produits peu compétitifs sur les marchés aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

Au niveau du capital humain, l'agriculture ivoirienne est, pour l'essentiel, animée par une population agricole vieillissante, peu formée aux techniques modernes de production qui utilise la force de travail familial et des outils rudimentaires.

En outre, le faible niveau de conservation et de transformation des principales productions agricoles se traduit généralement par des pertes post-récolte relativement importantes. Ces pertes peuvent aller de 27% à 50% pour les tubercules et la banane. Pour les céréales, les pertes post-récoltes atteignent parfois 16%. Les problèmes majeurs identifiés dans ce domaine sont une technologie inadaptée pour la transformation et la conservation des denrées périssables et le coût élevé pour les technologies existantes.

En ce qui concerne l'élevage, la pêche et l'aquaculture, ils demeurent encore des activités secondaires. Leur contribution au PIB ne dépasse pas 3%. Les intrants vétérinaires ont un coût très élevé. Les aménagements agro-pastoraux sont vétustes et non fonctionnels et les infrastructures de productions et d'accès au marché (ranchs, stations, site d'embarquement, etc.) sont détruites. Les structures de recherche et développement, d'encadrement et de formation manquent de moyens(techniques et financiers) pour impacter le développement de l'élevage et des pêches. La maîtrise des épizooties et de la qualité des denrées Animales et d'Origine Animales (DAOA) est difficilement assurée malgré les efforts consentis dans ce domaine.

Dans ce contexte, le Gouvernement compte d'ici 2015, remédier à cet état de fait par la mise en œuvre du PND et du PNIA (programme 1) avec le soutien des partenaires techniques et financiers et, du secteur privé dans le cadre notamment de l'initiative du G8 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

A cette fin dans le cadre du CPP 2012-2015, les trois (03) effets suivants sont escomptés.

Effet 1.1.1 Le potentiel de production des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des aquaculteurs et des populations vulnérables est rétabli

A moyen terme, il s'agira de recapitaliser et de réhabiliter le secteur de la production agricole animale et halieutique au bénéfice surtout des populations vulnérables du pays qui ont été les plus touchées par une décennie de crise militaro-politique. La mise en œuvre de projets de réhabilitation au niveau communautaire permettra la relance des productions agricoles, animales et halieutiques, favorisera l'accès à la terre pour la production vivrière et, partant servir de levier pour la consolidation de la cohésion sociale et le retour définitif de la paix à travers notamment la création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes.

Les extrants suivants sont attendus :

- Les aménagements hydro-agricoles et pastoraux dans les zones affectées par la crise sociopolitique sont réhabilités
- L'intensification des productions de légumes en milieu urbain et périurbain est assurée à travers la technologie d'hydroponie
- L'accès à la terre pour l'agriculture vivrière pour les populations vulnérables est amélioré
- Les spéculations non-traditionnelles et les élevages en développement à fort potentiels économiques sont promus
- La production aquacole au niveau communautaire est promue

Effet 1.1.2 : les performances des producteurs agricoles, des éleveurs, des pêcheurs, des aquaculteurs et de leurs organisations sont améliorées

L'objectif visé est de rendre les producteurs, les organisations paysannes, les faîtières et autres groupements plus compétitifs, professionnels et performants pour faire face aux besoins de la population ivoirienne et aux exigences du commerce national, sous-régional et international et acquérir ainsi des gains substantiels. Les extrants suivants sont attendus :

- les capacités techniques et organisationnelles des producteurs agricoles, des éleveurs, des aquaculteurs et de leurs organisations sont améliorées
- l'accès à des ressources génétiques animales améliorées et, des semences et des alevins de qualité est amélioré notamment à travers la mise en œuvre de la politique semencière formulé avec l'appui de la FAO et l'élaboration d'un programme national d'amélioration génétique des animaux de races locales et l'appui à la relance des activités du bureau des ressources génétiques
- les capacités nationales dans le domaine de la lutte contre les épizooties et autres maladies sont renforcées
- l'utilisation de la fertilisation organique par les petits producteurs vivriers est promue.

Effet 1.1.3 : la conservation, la transformation et la commercialisation des productions vivrières animales et halieutiques sont améliorées

L'objectif visé est d'améliorer la conservation et le niveau de transformation des productions vivrières, animales et halieutiques par les producteurs ou/et les communautés locales afin de faciliter leur commercialisation et d'accroitre la part des producteurs dans leur chaine de valeur. Les extrants suivants sont attendus :

- Les techniques de conservation des productions vivrières, animales et halieutiques sont promues auprès des petits producteurs et au niveau des groupements de producteurs notamment les femmes et les jeunes
- L'expansion de la chaine des valeurs incluant l'agri-business et l'agro-industrie (3ADI) est promue y compris l'intégration des femmes et des jeunes, l'appui aux petites et moyennes entreprises agricoles et l'investissement du secteur privé dans l'agro-industrie.
- La commercialisation des productions vivrières, animales et halieutiques par les petits producteurs et les groupements de producteurs notamment les femmes et les jeunes est améliorée

4.2.1.2-impact stratégique 1.2: la sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée

A l'échelle nationale selon l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire (EASA 2009), 12,6% des ménages ruraux sont en insécurité alimentaire dont 2,5% en insécurité alimentaire sévère et 10,1% en insécurité alimentaire modérée. Si l'on rapporte ces proportions à la population rurale, l'insécurité alimentaire toucherait environ 1.269.549 personnes dont 232.602 seraient en insécurité alimentaire sévère. De plus, l'analyse de la diversité de la consommation alimentaire des enfants de 6 à 23 mois montre qu'environ 2 enfants sur 3 dans cette tranche d'âge ont une alimentation pauvre et non-diversifiée.

En outre en Côte d'Ivoire, il existe deux sortes de malnutrition. La malnutrition par carence dominée par le retard de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale et les carences en micronutriments et la malnutrition par excès (surpoids/obésité et autres surcharges métaboliques).

La forme la plus courante de la sous nutrition en Côte d'Ivoire, est le retard de croissance(RC) ou malnutrition chronique dont la prévalence est passée de 25,4% en 2000 à 34% en 2006 (MICS) puis à 27,3% en 2011 (SMART 2011).

S'agissant de la surnutrition, elle entraîne des maladies chroniques non transmissibles telles que le diabète, la goutte, les maladies cardiovasculaires chez l'adulte et de plus en plus chez les adolescents et les enfants d'âge scolaire et préscolaire.

Selon les résultats de l'Enquête Nutrition Mortalité réalisée en 2004, 22,8% des femmes en âge de procréer non enceintes avaient un excès de poids (IMC> 25), en particulier en milieu urbain avec un taux de 28,2% contre

13,6% en milieu rural. Abidjan présente la plus forte proportion des femmes en surpoids avec un taux de 34,1% et 7,4% des femmes obèses.

En outre, les produits agricoles et alimentaires sont insuffisamment contrôlés à l'importation, à l'exportation et à la consommation exposant les populations à des risques sanitaires majeurs.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a instauré une Direction Générale de la Production et de la Sécurité Alimentaire au sein du ministère de l'agriculture, chargée de coordonner et de mener à bien les interventions en matière de sécurité alimentaire. Par ailleurs, le programme national de nutrition du ministère de la santé et de la lutte contre le Sida entend mettre en œuvre des actions pour améliorer l'état nutritionnelle de la population en Côte d'Ivoire.

Dans ce contexte, les (02) effets suivant sont escomptés dans le cadre du CPP 2012-2015.

Effet 1.2.1 : la résilience des ménages vulnérables est améliorée

Il s'agira de renforcer les capacités du Gouvernement et des populations en matière de préparation, de prévention et d'atténuation des risques liées à l'accès et la disponibilité alimentaire. Les extrants suivants sont attendus :

- les capacités du Gouvernement, des collectivités décentralisées et de la société civile en matière de suivi et d'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition sont renforcées ;
- les mécanismes de coordination des opérations d'urgence et de réhabilitation agricole sont renforcés
- Les populations vulnérables sont appuyées à travers des programmes des transferts sociaux et autres pour la production vivrière et l'élevage à cycle court.

Effet 1.2.2 : l'état sanitaire des aliments et l'état nutritionnel des populations vulnérables sont améliorés

Il s'agira de renforcer les capacités du Gouvernement et des populations vulnérables en matière de contrôle de la qualité des aliments et des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA) et de sécurité sanitaires des aliments et des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA) y compris l'intégration des aspects liés à la nutrition dans les projets et programmes de développement. Les extrants suivants sont attendus :

- L'éducation nutritionnelle intégrée est promu au niveau communautaire et en milieu scolaire
- Les capacités nationales en matière de contrôle de la qualité des aliments et des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA) sont améliorées

4.2.2- Domaine prioritaire 2 : Gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement

Le développement de la production, l'amélioration des revenues des producteurs et l'incitation des opérateurs privés à investir dans l'agriculture nécessitent une bonne gouvernance du secteur et un cadre législatif et réglementaire incitatif et attractif garantissant la préservation de l'environnement.

*4.2.2.1- Impact Stratégique **:** la gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des ressources animales et halieutiques est renforcée*

La Côte d'Ivoire a engagé, sur la base du Plan directeur du développement agricole de 1992-2015, une restructuration de ses services agricoles et de recherche qui visait : (i) la responsabilisation de la profession agricole dans la gestion du développement, notamment à travers la vulgarisation, la recherche et la formation et ; (ii) le recentrage de l'Etat sur ses fonctions d'orientation, d'incitation, de réglementation et de contrôle. Pour atteindre les objectifs fixés, les stratégies suivantes ont été retenues: i) le désengagement de l'Etat; ii) le retour des jeunes aux activités agricoles; iii) la promotion du monde paysan et des dynamismes locaux ; iv) la formation du monde paysan ; v) l'aménagement des terroirs et l'application d'une politique foncière ; vi) le développement de la recherche appliquée.

La mise en œuvre du plan a nécessité des réformes institutionnelles qui sont : i) Loi n° 97-721 du 23 décembre 1997 relative aux Coopératives ; ii) Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural ; iii) Loi n° 2001-635 du 9 octobre 2001 portant institution de Fonds de Développement Agricole.

En ce qui concerne la Loi 97-721 du 23 décembre 1997 sur les coopératives, elle fait obligation aux promoteurs de recruter un Directeur ou Gérant chargé de la gestion quotidienne de l'entreprise. Elle fait également obligation aux administrateurs de traiter avec la coopérative la totalité de leurs opérations. La coopérative doit être administrée par un Conseil d'Administration dont les fonctions sont bien définies avec un mandat de trois ans renouvelable. La loi coopérative consacre à la coopérative sa dimension d'entreprise.

Toutefois, le désengagement de l'Etat n'a pas produit les résultats attendus dans certaines filières où la réorganisation institutionnelle s'est avérée peu efficace. Ainsi les coopératives rencontrent des difficultés majeures relatives à leur fonctionnement : i) problème d'entente et de leadership ; ii) analphabétisme de certains producteurs ; iii) faible esprit coopératif ; iv) gestion peu transparente ; v) insuffisance de formation ; vi) manque de financement.

En outre, l'application d'une politique foncière rencontre encore des difficultés limitant ainsi l'accès à la terre et la sécurité du foncier. Il en est de même pour la recherche agricole appliquée.

Par ailleurs, le faible transfert de ressources au secteur agricole a engendré des contraintes majeures au développement des services agricoles. Ainsi, les services de recherche et de vulgarisation agricole, essentielles pour accompagner le développement de l'activité agricole, ne sont plus suffisamment rendues aux exploitants.

Ainsi, l'environnement international marqué par la mondialisation et les aléas climatiques, exigent pour un pays comme la Côte d'Ivoire de nouvelles stratégies et options politiques. A cette fin, les (03) trois effets escomptés sont les suivants de l'appui de la FAO-CI.

Effet 2.1.1 : les cadres institutionnels et juridiques des secteurs des ressources animales et halieutiques, des eaux, des forets, de l'environnement et de l'agriculture sont renforcés

Il s'agira de contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel, juridique et politique de l'agriculture, des eaux et forêts, de l'environnement, et des ressources animales et halieutiques afin de garantir le dynamisme et la performance de tous les acteurs dans les différentes chaines de valeur. Les extrants suivants sont attendus :

- des textes législatifs et réglementaires et les documents d'orientations stratégiques des secteurs de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques, des eaux, des forêts et de l'environnement sont élaborés et adoptés
- Le cadre légal de gestion du foncier rural est amélioré
- Le partenariat public-privé dans les secteurs de la production vivrière, des ressources animales et halieutiques, de l'agro-industrie et de l'agrobusiness, des eaux et forêts est amélioré

Effet 2.1.2 : les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et de production de statistiques dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de l'élevage et de la pêche sont renforcés

Il s'agira de contribuer à renforcer le cadre national de production de données et de statistiques afin d'éclairer et d'orienter la définition des politiques et stratégies et d'assurer un suivi et une évaluation de leur mis en œuvre. Les extrants suivants sont attendus :

- les capacités des structures en charge des statistiques, de la planification et du suivi-évaluation dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, des ressources animales et halieutiques sont renforcées ;
- les activités de recensement dans le secteur de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques et des eaux et forêts sont appuyées;
- les capacités des collectivités décentralisées et des organisations professionnelles des secteurs de l'agriculture, de la forêt, des ressources animales et halieutiques sont renforcées en matière de production et de collecte de statistiques.

Effet 2.1.3 : La coopération sous régionale, régionale et internationale est renforcée.

Il s'agira de soutenir l'harmonisation des politiques et des cadres règlementaires nationaux, sous régionaux et internationaux, de garantir le partage des connaissances et le transfert des technologies dans le secteur de l'agriculture, des eaux et forets, de l'environnement, de la pêche et de l'élevage et d'assurer une coopération efficace entre la FAO et le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les extrants suivants sont attendus :

- les politiques et les textes règlementaires dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont harmonisés avec ceux adoptés au niveau régional ;
- les échanges, le partage de connaissances et le partage d'expériences en matière d'agriculture, de production animales et halieutiques et de gestion durable des ressources naturelles sont améliorés ;
- la coordination de la mise en œuvre du CPP est améliorée.

4.2.2.2-Impact stratégique 2.2: la préservation de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction des risques de catastrophes sont améliorées

Le couvert forestier ivoirien constitué du domaine forestier rural et du domaine permanent de l'Etat est passé de 12 millions ha en 1960 à 2,802 millions ha en 2007, soit une perte de plus de 75% en moins d'un demi-siècle. Le taux de couverture forestière est donc réduit à environ 14% du territoire, inférieur à la norme internationale fixée à 20% (taux nécessaire à une agriculture compétitive). La dégradation des forêts se poursuit à un rythme inquiétant du fait, notamment (i) de l'exploitation abusive des ressources forestières à des fins de production de bois d'œuvre, de bois de chauffe et de charbon de bois ; (ii) de l'agriculture extensive et l'élevage itinérant ; (iii) des déclassements inappropriés et des infiltrations clandestines dans les forêts classées, parcs nationaux et réserves ; (iv) de la chute du reboisement ; (v) de l'urbanisation galopante non maitrisée ; (vi) des feux de brousse et (vii) de la pression démographique. D'une manière générale, la mise en œuvre de la politique forestière, visant la sauvegarde du couvert forestier national, a été contrariée par les remous sociopolitiques, l'instabilité institutionnelle et principalement par l'insuffisance de soutiens financiers appropriés.

Les écosystèmes marins et lagunaires sont aujourd'hui fortement touchés par la pollution en l'absence d'un système de traitement adéquat des déchets polluants venant des activités domestiques, industrielles, agricoles, minières et maritimes.

Depuis les évènements de 2002, la situation dans les aires protégées apparaît alarmante, l'Administration en charge de la protection et de la surveillance des aires protégées ayant quitté les zones anciennement occupées. Cette situation a favorisé les activités illicites telles que le défrichement agricole, la surexploitation forestière et le braconnage dans les aires protégées.

L'environnement des zones urbaines s'est considérablement dégradé du fait des rejets d'effluents industriels et domestiques sans traitement préalable. Il en résulte notamment une augmentation des concentrations en nitrates et phosphates et, la pollution microbienne des eaux des bassins lagunaires d'Abidjan.

Du point de vue de la vulnérabilité de la Côte d'Ivoire face aux changements climatiques, la diagonale NE-SW (Nord/Est – Sud/Ouest) connait une baisse de la pluviométrie et une élévation de la température qui s'accentueront davantage aux horizons 2030 et 2100 selon les modèles de circulation régionale (RegCM3).

Concernant la dégradation de la biodiversité, elle est liée (i) aux prélèvements excessifs des éléments tels que les bois d'œuvre, les ressources halieutiques et fauniques, les différents produits de cueillette; (ii) à l'utilisation de produits dangereux pour la pêche et l'agriculture.

Face a cette situation, le Gouvernement à travers les ministères en charge des eaux et forêts et, de l'environnement et du développement durable entend bâtir un processus de développement durable soucieux de préserver l'environnement pour les générations futures.

Dans le cadre du CPP 2012-2015, les (02) deux effets suivants sont escomptés.

Effet 2.2.1 : les cadres institutionnels et réglementaires en vue de la préservation des écosystèmes et de la gestion durable des ressources naturelles sont renforcés

Il s'agira de contribuer à l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire dans le domaine de l'environnement afin de préserver les différents écosystèmes en Côte d'ivoire. Les extrants suivants sont attendus :

- Le cadre institutionnel et réglementaire en matière de préservation de la biodiversité est renforcée
- Le cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion intégrée des ressources en eau est amélioré
- Le cadre institutionnel national en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts est amélioré
- Le cadre institutionnel et réglementaire national en matière de lutte contre la dégradation des sols est renforcé

Effet 2.2.2 : La prévention et la gestion des risques de catastrophe sont améliorées

Il s'agira d'améliorer la préparation et la réponse aux menaces et aux situations d'urgence à travers une assistance au Gouvernement et aux populations vulnérables afin de réduire leurs conséquences sur les biens et les personnes. Les extrants suivants sont attendus :

- Un système d'alerte précoce multirisques et des plans de réponses correspondants sont mis en place au niveau national, local et communautaire
- Le cadre institutionnel et réglementaire national en matière d'adaptation des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles et halieutiques aux changements climatiques est renforcé
- Les capacités du Gouvernement, des collectivités décentralisées et de la société civile en matière de prévention et de préparation aux crises en particulier la gestion des risques et catastrophes sont renforcées.

4.2.3- Questions transversales

La lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement de l'agriculture et des productions animales et halieutiques, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement en Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre CPP 2012-2015 nécessiteront l'intégration systématique des questions transversales ci-dessous dans toutes les interventions de la FAO en Côte d'ivoire notamment en matière de formulation de projets et d'appui technique, d'assistance aux politiques et stratégies et de renforcement de capacités. Pour ce faire la stratégie d'identification des groupes cibles et des zones géographiques d'intervention s'articulera sur les principes des Nations Unies tel que le droit à l'alimentation, les droits humains, la préservation de l'environnement et le renforcement des capacités.

4.2.3.1- Emploi des jeunes dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture

La décennie de crise que le pays a traversée a accentué le chômage des jeunes, surtout des plus diplômés. La FAO-CI entend donc initier des actions en vue de créer les conditions pour l'insertion durable des jeunes dans l'agriculture. Dance ce cadre, les extrants suivants sont attendus en lien avec le domaine prioritaire 2:

- Les collectivités territoriales sont appuyées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de programme de développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture visant la réduction du chômage des jeunes ;
- Les structures nationales et les Organisations non gouvernementales en charges de réinsertion des jeunes à risques notamment les ex-combattants et les jeunes affectées par la crise socio-militaro-politique sont appuyés dans la formulation et la mise en œuvre de programme d'insertion dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.

4.2.3.2- Le financement de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture

Au terme de plus d'une décennie de crise marquée par un faible niveau d'investissement dans le secteur de l'agriculture et vu l'engagement pris par le Gouvernement d'accroitre le niveau des investissements dans le secteur de l'agriculture, la FAO en Côte d'Ivoire entend, dans le cadre du CPP 2012-2015, œuvrer à l'atteinte des extrants suivants en lien avec le domaine prioritaire 2

- Le mécanisme de financement de l'agriculture familiale vivrière, de l'élevage à cycle court, de la pêche et de l'aquaculture est amélioré
- La mobilisation de ressources dans le cadre du PNIA est appuyée

4.2.3.3- Le foncier

La question du foncier demeure une préoccupation majeure en Côte d'Ivoire. En effet, la recrudescence des conflits fonciers et les problèmes d'accès à la terre constituent encore des facteurs de tensions sociales qui fragilisent la réconciliation nationale et la relance des activités économiques en Côte d'Ivoire. Le CPP 2012-2015 prévoit de contribuer à atteindre les extrants suivants en lien avec le domaine prioritaire 2:

- Les mécanismes de gestion et de résolution pacifique des conflits fonciers sont promus
- Le cadre de gestion du foncier rurale est amélioré

4.2.3.4- Le Genre

La femme qui est au centre des activités agricoles est globalement marginalisée dans l'économie agricole en Côte d'Ivoire. En effet, les législations traditionnelles généralement rigides lui sont défavorables et limitent l'accès de la femme à la propriété foncière et aux sources de financement, la confinant dans des rôles subalternes souvent pénibles. Malgré les législations modernes, ouvertes au changement, les progrès restent lents et le développement agricole s'en trouve pénalisé. La vision d'une agriculture ivoirienne moderne, productive et source de revenus substantiels est incompatible avec cet état de fait. Dans le cadre du CPP2012-2015, la FAO en Côte d'Ivoire contribuera à atteindre les extrants suivants en lien avec le domaine prioritaire 1 et 2:

- la prise en compte des femmes dans la mise en œuvre du PNIA est améliorée ;
- les capacités des femmes entrepreneurs dans le domaine agricole et de leurs organisations sont renforcées.

4.2.3.5- Le Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes des secteurs de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, des eaux et forêts et de l'environnement sera systématiquement intégrer dans toutes les interventions de la FAO en Côte d'Ivoire.

V- NIVEAU DE RESSOURCES REQUIS ET STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

5.1- MOBILISATION DES RESSOURCES

Comme mentionné ci-dessus, l'un des objectifs du CPP 2012-2015 a trait à sa fonction d'outil de mobilisation des ressources. A cet égard, le Gouvernement et la FAO devront mettre en œuvre une stratégie commune de mobilisation de ressources axée sur un plaidoyer efficace auprès des donateurs traditionnels et la recherche de nouveaux partenaires. L'accent sera mis sur une coopération renforcée avec les agences du SNU et les coopérations bilatérales et multilatérales ainsi que les ONG nationales et internationales intervenant en Côte d'Ivoire.

Les bailleurs de fonds seront sollicités pour financer des programmes et des projets qui pourraient leur être présentés. Pour la mise en œuvre des projets, la FAO en Côte d'Ivoire contribuera en termes d'assistance technique avec l'appui de son expertise au niveau régional et du Siège de l'organisation

5.2. ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES

Le budget prévisionnel requis pour le CPP 2012-2015 par domaine prioritaire est présenté dans le tableau ci-dessous.

Sur le budget total nécessaire pour l'exécution du CPP, 8 millions de dollars USD seront mobilisés par la FAO dont 6 400 000 dollars EU acquis et alloués au 1er janvier 2012 et 1 600 000 de dollars EU dans le cadre de son programme de coopération technique (PCT) sur la période 2012-2015 et le solde de 5 millions de dollars EU est attendu des sources de financement extérieures dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources à mettre en œuvre.

Le coût du Cadre de Programmation Pays de la FAO en Côte d'Ivoire pour la période 2012-2015 est estimé à **13 millions** de dollars EU **soit environ 7 milliards de FCFA.**

Ce budget est basé sur l'hypothèse de la contraction au delà de 2013 des interventions d'urgence constituant à ce jour la majorité du portefeuille.

Budget estimatifs du CPP 2012-2015 par priorités en USD

priorités	Total pour 04 ans	2012	2013	2014	2015
La productivité, la compétitivité et la diversification des productions végétales, animales et halieutiques sont améliorés.	6 000 000	4 000 000	1000 000	500 000	500 000
la sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée	4 000 000	3 500 000	200 000	150 000	150 000
Sous total domaine prioritaire 1	10 000 000	7 500 000	1 200 000	650 000	650 000
la gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, des forets, des productions animales et halieutique et de la pêche est renforcée	2 000 000	500 000	1 000 000	250 000	200 000
la préservation de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction des risques de catastrophes sont améliorées	1 000 000	250 000	350 000	250 000	200 000
Sous total domaine prioritaire 2	3 000 000	750 000	1 350 000	500 000	400 000
Total CPP 2012-2015	**13 000 000**	**8 250 000**	**2 550 000**	**1 150 000**	**1 050 000**

VI- MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

6.1- MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre du Cadre de Programmation Pays de la FAO en Côte d'Ivoire va s'appuyer sur la capitalisation des acquis dans les domaines de l'agriculture, des ressources halieutiques, de l'environnement, des eaux, des forêts et de la sécurité alimentaire. Le Gouvernement et la FAO veilleront également à aligner les actions du Cadre de Programmation Pays de la FAO sur les priorités nationales d'une part, et d'autre part à créer et consolider les synergies et complémentarités avec les partenaires au développement, notamment avec les autres agences du Système des Nations Unies.

La mise en œuvre du Cadre de Programmation Pays de la FAO devra permettre de renforcer le partenariat avec les institutions Gouvernementales, les agences du SNU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les centres recherches, les ONG et la société civile, en particulier avec une implication accrue des Collectivités décentralisées et des communautés à la base. Pour ce faire, le comité CPP 2012-2015 de la Côte d'Ivoire sera étroitement associé à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du CPP.

Par le passé, la FAO-CI était composé d'équipes distinctes en charge du programme de développement et, des urgences et de la réhabilitation agricole. Dans le cadre du CPP 2012-2015, ces unités seront pleinement intégrées pour la prise en charge coordonnée des activités couvertes par l'Organisation dans le pays.

Le CPP s'opérationnalisera tous les deux (2) ans à l'aide de Plans de Travail de Pays (PTP) définissant clairement les cibles biannuelles à atteindre par les structures d'exécution et les ressources disponibles. Ces plans font l'objet d'une validation par toutes les parties prenantes avant le démarrage. Une étude de base se chargera de collecter

toutes les informations sur les indicateurs de base retenus dans la matrice du cadre de résultats du CPP afin d'aider à l'appréciation des améliorations attendues. Cette étude, en plus de fournir des informations sur le niveau actuel des indicateurs au démarrage, devra aussi renseigner sur la disponibilité des intrants (personnel, matériel, équipement et financement) et les services offerts au niveau institutionnel et communautaire. Les besoins des institutions et des organisations communautaires devront être également définis. Au besoin, des études ou enquêtes complémentaires pourront être effectuées pour accompagner le cadre programmatique.

6.2-SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation sera au cœur de ce Cadre de Programmation par Pays (CPP) au regard du nouvel environnement de l'aide publique au développement axée sur la redevabilité tel que stipulé par le Mémorandum conjoint de Marrakech. Ce mémorandum préconise comme principes de : (i) centrer le dialogue sur les résultats à tous les stades du processus de développement, depuis la phase de planification stratégique jusqu'à la mise en œuvre et à l'achèvement, (ii) aligner les activités de programmation, de suivi et d'évaluation sur les résultats anticipés et convenus, (iii) conserver un système de notification des résultats simple, présentant un bon rapport coût-efficacité et facile à utiliser, (iv) adopter une gestion axée sur, et non guidée par, les résultats, (v) utiliser les informations disponibles pour alimenter les processus d'apprentissage par l'expérience et de prise de décision en matière de gestion, de même que les systèmes de notification des données et de reddition de comptes. Ces principes favorisent l'obtention de meilleurs résultats se traduisant par des améliorations durables des conditions de vie des populations pauvres, à travers la pratique d'une gestion axée sur les résultats.

Plan de suivi et évaluation

Le Gouvernement et la FAO assureront la responsabilité du suivi régulier et de l'évaluation du CPP, et se portent garants de l'utilisation efficiente des ressources du programme ainsi que de la reddition des comptes, de la transparence et de l'intégrité. Un planning des évaluations à mener est indiqué dans le plan de suivi et d'évaluation en annexe.

Aux fins d'une harmonisation du CPP avec le cycle de planification nationale et le cycle de programmation des Nations Unies, que sont les cadres politiques et stratégies existantes au niveau de la Côte d'Ivoire notamment, le Plan National de Développement (PND) et l'UNDAF, le système d'évaluation s'intégrera à ceux-ci, et plus particulièrement, la matrice de résultats de l'UNDAF et son plan de suivi et évaluation et le plan de suivi et évaluation du Plan National de Développement (PND)..

Plan de travail biennal

Pareillement au suivi des interventions, le CPP fait l'objet d'évaluations à travers le PTP pour soutenir les améliorations, développer les connaissances pour une généralisation et une application plus étendue et accompagner la redevabilité. Ces initiatives se font sous forme d'évaluations indépendantes conjointes. Dans ce cadre, au moins une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la mise en œuvre du CPP devront être réalisées.

Le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, à travers des rencontres formelles et informelles, effectue pour le compte du Gouvernement le suivi et évaluation de la mise en œuvre du CPP.